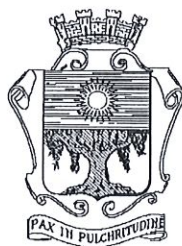


AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-01-DE
Reçu le 19/04/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 16 AVRIL 2021
A 14 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à M. Michel CECCONI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Roger ROUX, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN à M. Gérald MARIN,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 9 avril 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-01-DE
Reçu le 19/04/2021

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021



I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021 – 15 : Il a été décidé la passation et la signature d'une convention avec l'association « Yacht Club de Beaulieu », sise Quai Whitechurch à Beaulieu-sur-Mer (06310), portant sur des stages de voiles dispensés aux élèves de l'école élémentaire. Pour l'année scolaire 2020/2021, quatre classes sont concernées par cette activité. Le coût forfaitaire par classe est de 1.500 euros.

2021 – 16 : Considérant qu'il a été lancé, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, un marché public de services alloti à procédure adaptée portant sur l'entretien des espaces verts (jardin Pasteur, nœud routier, baie des Fourmis, jardin Verdun et autres). Il a été décidé la passation et la signature, pour chaque lot ci-dessous, avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 « Secteur Est - Espaces verts « jardins Pasteur, Nœud routier et Terre-Plein A » : société BOTANICA, sise 885, avenue du Docteur J. Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant total de 47 677 € H.T (offre de base : 33 497 € H.T, option n°1 : 12 400 € H.T et option n°2 : 1 780 € H.T),

- Lot n°2 « Secteur Ouest : espaces verts « Jardins Baie des Fourmis, Verdun et rue de la 1ère DFL » : société ID VERDE, sise 346, Route de Grenoble 06200 NICE, pour un montant total de 47 997,22 € (offre de base : 40 367,62 € + option n°1 : 7629,60 €). La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

